

RENCONTRE DU 6 FÉVRIER 2024

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité de parents du 6 février 2024, à 19 h, à la salle 016 du centre administratif situé au 1515, rue Sainte-Marguerite à Trois-Rivières, à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES

Établissement	Représentant(e)s	Substituts
Comité EHDAA	Marie-Eve Garceau	-
Académie les Estacades	-	Elsie Lolo
École alternative Freinet de Trois-Rivières	Daniel Dupont	-
École Ami-Joie-et-des-Grès	Nancy Bibeau	-
École aux Deux-Étangs	Alexandra Dupont	-
École Belle-Vallée	Ménaïk Bleau	-
École Chavigny	Mélissa Larose	-
École Curé-Chamberland	Cynthia Dupont	-
École de la Source	Jessika Robinson	-
École de l'Envolée	Shana Myriam Ravary	-
École de musique Jacques-Hétu	Nicolas Ribes Turgeon	-
École de Pointe-du-Lac	Véronique St-Yves	-
École des Champs-et-Marées	Jonathan Richard	-
École du Bois-Joli	-	Marie-France Quimper
École intégrée des Forges	Sophie Marcotte	-
École Jacques-Buteux	Pier-Luc Savard	-
École le Tremplin	Jessika Robinson	-
École les Terrasses	-	Valérie Gauthier
École Marguerite-Bourgeois	Manon Ricard	-
École Marie-Leneuf	Maria Lira	-
École Notre-Dame-du-Rosaire	Audrey Allard	-
École primaire de l'Académie-Sportive	Alexandre Pilon	-
École primaire de Louiseville	Rubina Neruda Bhicajee	-
EPEI – Secteur centre	Cindy Champagne	-
EPEI – Secteur-Est	Valérie Lupien	-

Établissement	Représentant(e)s	Substituts
École Richelieu	Mélanie Picard	-
École Saint-François-d'Assise	Josiane Allard	-
École Saint-Paul	Mohammed Amine Sacy	-
École secondaire des Pionniers	Hanaa Ghaffar	Josianne Dupont

ABSENCES

Établissement
École Cardinal-Roy
École de la Solidarité
École de Yamachiche-Saint-Léon
École des Bâtisseurs
École Dollard
École du Versant-de-la-Batiscan
École Laviolette
École Louis-de-France
École Madeleine-De Verchères
École Mond'Ami
École Saint-Philippe
École Saint-Pie-X
École secondaire l'Escale

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Cindy Champagne, présidente, souhaite la bienvenue à tous les représentants et les remercie de leur présence.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est constaté.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Présentation des impacts du PL23 sur les CÉ
Mme Élyse Giacomo, secrétaire générale
5. Rappel aux membres du conseil d'établissement de suivre la formation obligatoire du MEQ
Mme Élyse Giacomo, secrétaire générale

6. Bilan du plan d'action 2022-2023 pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école
Mme Stéphanie Trudel, personne-ressource
7. Présentation des services complémentaires
Mme Manon Rocheleau, directrice adjointe des Services éducatifs
8. Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2025-2026 – Lancement de consultation
Mme Sophie Houle, directrice des Services éducatifs
9. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023
10. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023
11. Mot de la présidente et correspondance
12. Parole aux représentants des écoles
13. Rapports :
 - 13.1. du trésorier
 - 13.2. d'un administrateur du CA du Centre de services scolaire
 - 13.3. d'un administrateur du CA du RCPAQ
 - 13.4. de la représentante du comité EHDAA
 - 13.5. de la responsable du contenu Web <https://www.facebook.com/cp.csduroy/>
 - 13.6. d'un représentant d'un des comités (transport, culturel, révision d'une décision)
 - 13.7. comité calendrier
14. Affaires nouvelles :
 - 14.1.
 - 14.2.
15. Levée de l'assemblée

CP-06022024-01

IL EST PROPOSÉ PAR SHANA MYRIAM RAVARY ET APPUYÉ PAR ALEXANDRE PILON

Que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté en déplaçant le point 4 de l'ordre du jour envoyé aux membres du comité des parents (CP) au point 8, tel que présenté par la Présidente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PRÉSENTATION DES IMPACTS DU PL23 SUR LES CÉ

Mme Élyse Giacomo, secrétaire générale

Certains aspects du projet de loi (PL) touchent le fonctionnement des comités d'établissement des écoles (CÉ). Les détails sont présentés dans le fichier envoyé au CP. Mme Giacomo explique notamment que :

- Une vacance à un poste de CÉ est prévue après des absences non justifiées d'un membre.

Un parent demande comment la vacance est comblée.

- La vacance peut être comblée par un substitut ou par un nouveau parent.
- Un nouveau délai est prescrit pour transférer les documents avant les séances.
 - La possibilité d'assister à distance au CÉ est prévue.
 - Une consultation publique devient obligatoire dans le cas de changement de destination de vocation d'un immeuble.
 - Les CSS ont le pouvoir d'organiser et dispenser dans une école établie aux fins d'un projet particulier des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française et des services éducatifs à des classes d'élèves HDAA à des élèves qui ne sont pas admis au projet particulier pour lequel celle-ci est établie.

Un parent demande si cela pourrait mener les écoles à changer le nombre de places. Mme Giacomo répond que cela dépendra des décisions prises dans le plan triennal des CSS, mais il est question d'aménagement des locaux avant tout. Elle ne peut se prononcer sur les places.

5. RAPPEL AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE SUIVRE LA FORMATION OBLIGATOIRE DU MEQ

Mme Élyse Giacomo, secrétaire générale

Le constat dans la dernière année est qu'environ 20 % des nouveaux membres des CÉ ne répondent pas pour confirmer avoir suivi la formation.

La formation est obligatoire pour les nouveaux membres des CÉ et un rappel doit être fait. Mme Giacomo demande aux membres du CP de le rappeler à leur CÉ.

Le CSS a l'obligation de contrôler et sonder par courriel la complétion de cette formation par tous les membres des CÉ.

6. BILAN DU PLAN D'ACTION 2022-2023 POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Mme Stéphanie Trudel, personne-ressource

Le rôle du protecteur de l'élève a changé. Madame Trudel vient présenter le rapport annuel envoyé aux membres du CP.

Il y a globalement moins de plaintes en 2022-2023 que l'année précédente, mais plus de cas de violence physique.

Plusieurs interventions ont été faites concernant la médiation au secondaire et les problèmes rapportés sur les difficultés à aller au bout de la médiation pour des élèves.

Les actes de violence à caractère sexuel devront être identifiés et déclarés dans une catégorie à part. Avec l'obligation de remplir les constats dans les 10 jours, Mme Trudel anticipe qu'il y aura moins de situations « non comptabilisées » puisque jusqu'à cette année elles étaient incluses dans la catégorie « violence » seulement.

Il y a plus de situations rapportées au primaire, ce qui est attendu.

Moins de suspensions ont été nécessaires cette année, notamment au primaire.

343 situations rapportées, ce qui est probablement une sous-évaluation. Il reste des progrès à faire pour remplir les questionnaires selon Mme Trudel.

Il y a parfois plusieurs situations commises par le même auteur. Dans le rapport, le nombre de cas avec un élève H est surreprésenté. La surreprésentation est due à une école qui avait mal catégorisé ses cas. Finalement, le pourcentage de cas où un élève H est impliqué est semblable à l'année passée.

Un parent demande si les situations via les réseaux sociaux sont captées. Cette catégorie existe dans les questionnaires pour rapporter la cyberintimidation. Dès qu'il y a un impact à l'école, l'intervenant fait une intervention en ce sens.

Un parent mentionne qu'il pourrait être intéressant d'ajouter cela dans le bilan. Mme Trudel dit que c'est une bonne idée.

Des parents ont plusieurs commentaires sur le rapport, notamment une suggestion sur l'utilisation des couleurs, inclure l'IMSE pour toutes les écoles. Un parent mentionne qu'il serait intéressant de présenter des nombres relatifs, pas seulement de retrouver des nombres absolus.

7. PRÉSENTATION DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Mme Manon Rocheleau, directrice adjointe des Services éducatifs

Les services complémentaires sont son dossier et elle accompagne le comité EHDA. Mme Rocheleau enverra sa présentation au CP après la rencontre.

Il y a beaucoup de sujets à couvrir :

1. Assises légales
2. Élèves HDAA
3. Modèle de réponse à l'intervention
4. Types de services disponibles dans les écoles
5. Services complémentaires offerts par les Services éducatifs
6. Modalités de regroupements et paliers de service
7. Classes spécialisées

1. Assises légales

Orientations données dans la Politique de l'adaptation scolaire – 6 voies privilégiées :

- Prévention des difficultés
- Adaptation des services éducatifs
- Réussite de l'élève
- Classe ordinaire – moyens à privilégier
- Communauté éducative : gage d'une intervention cohérente

- L'élève en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Les droits de l'élève sont mentionnés dans l'article 1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP).

La politique locale correspond à l'article 235 de la LIP où les principes directeurs sont déclinés.

2. Élèves DAA (vulnérables) vs élèves H (reconnaissance de difficultés par le MEQ)

Un plan d'intervention est fait pour les deux catégories d'élèves.

Un tableau des codes (locaux) qui déclinent le type de difficulté est présenté. Le code est utilisé pour identifier les services complémentaires auxquels l'enfant a droit.

3. Il se décline comme suit :

- Niveau 1 : si les élèves sont exposés aux interventions correspondant aux bonnes pratiques, on constate que 80 % des élèves répondent bien.
- Niveau 2 : interventions en sous-groupes nécessaires qui ne progressent pas de façon satisfaisante malgré le Niveau 1.
- Niveau 3 : des interventions spécialisées et individuelles sont nécessaires pour ceux ayant des difficultés qui persistent malgré les interventions en Niveaux 1 et 2.

La solidité du Niveau 1 dépend de l'application de bonnes pratiques et d'agir en prévention.

Un parent demande comment le CSS assure le suivi auprès d'enseignants qui ont besoin de « coaching ».

Mme Rocheleau répond que la direction d'école supervise et que l'équipe-école soutient ces enseignants.

4. Les différents intervenants sont présents par milieux scolaires. Chaque école dispose d'un financement selon le nombre d'élèves et d'autres paramètres.

5. D'autres offres de service s'ajoutent aux offres des écoles. Il y a un répondant par école. Par exemple, les services de prévention en orthophonie et les services en psychologie sont offerts par regroupement.

Il y a des ressources éducatives disponibles pour les équipes-écoles. Par exemple, l'équipe MM4+ s'ajoute au besoin dans les écoles.

6. Le regroupement des élèves se fait selon les types de besoins.

7. Il y a quelques écoles spécialisées avec regroupement par classe pour les élèves en besoin, selon leur type de besoin.

Un parent demande quels sont les délais pour l'obtention des services additionnels.

Mme Rocheleau répond que c'est variable, selon la nature du besoin, si un diagnostic est posé, si un plan d'intervention est existant. Des services supplémentaires peuvent être donnés au sein même des services disponibles dans l'école.

Pour orienter l'élève vers un panier de services différents, il y a discussion avec le CSS. Ces discussions sont initiées par l'équipe-école.

Un parent demande si les élèves DAA sont tous des élèves avec plan d'intervention.

Certains enfants en difficulté n'ont pas de plan d'intervention (PI). Dans la définition, un élève DAA a un plan d'intervention. Aux fins de statistiques, oui, le ministère comptabilise selon les plans d'interventions. Au quotidien, il y a des mesures adaptatives qui sont mises en place sans faire de plan d'intervention. Lorsque les exigences sont changées pour les évaluations scolaires, il doit y avoir un plan d'intervention. Certains critères amènent la mise en place d'un PI. Le PI arrive si l'élève ne répond pas aux interventions du professeur ou si les exigences ont été modifiées pour cet élève.

Un parent demande s'il y a des rappels qui sont faits au professeur chaque début d'année de consulter les PI.

Typiquement, la direction et les équipes de professionnel informent les enseignants des élèves qui ont un PI.

Un parent dit que certains médecins disent que les évaluations doivent venir de l'école.

Mme Rocheleau répond qu'il y a un rôle de dépistage et d'évaluation lorsque l'élève ne répond pas aux interventions. Par contre, le diagnostic vient des professionnels de la santé.

Mme Larose soumet un aspect soulevé au comité EHDAA : la transition du primaire au secondaire est difficile pour certains élèves qui n'ont pas de PI. Ils reçoivent du soutien ou ont accès à certaines mesures, mais comme ils n'ont pas de PI, l'arrimage est plus long. Cela peut avoir un impact sur l'estime de soi de certains élèves.

Mme Rocheleau répond que c'est un enjeu réel, un défi de communication. Il y a effectivement une grosse marche entre les 2 paliers scolaires. L'élève qui arrive au secondaire est plus vulnérable. Il y a des améliorations à faire dans les pratiques. Les équipes de professionnels sont en communication avec les équipes du primaire et du CSS. Des outils informatiques existent pour transférer l'information, même sans PI.

Une situation vécue est racontée par un parent : un PI a été demandé à la direction, mais la direction rétorque que la demande doit venir de l'enseignant. Dans ces cas, vers qui doit-on se tourner?

Mme Rocheleau répond qu'il est mieux d'en parler avec l'équipe-école. Pour d'autres explications, il est possible de discuter avec les Services éducatifs. Certains moyens peuvent être mis en place et adaptés pour les élèves. Si les mesures perdurent et doivent suivre l'élève, il devrait y avoir un PI.

Mme Rocheleau précise qu'un enfant peut passer dans une classe spécialisée et revenir dans une classe ordinaire s'il est dans une situation de réussite, selon l'évaluation.

Un parent demande quel est le rôle du CSS dans l'uniformité. Il dit qu'il est difficile comme parent de passer d'un milieu à l'autre, certaines équipes-écoles sont plus proactives que d'autres à faire des PI.

Mme Rocheleau répond que le CSS a un rôle d'éducation, de bien transférer l'information, d'avoir un cadre clair et de bien orienter les équipes. La direction de l'établissement a la charge d'appliquer ces cadres.

8. CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES 2025-2026 – LANCEMENT DE CONSULTATION

Mme Sophie Houle, directrice des Services éducatifs

Le lancement de consultation se fait 2 ans à l'avance. Les syndicats, les directions d'école et le CA sont consultés. Le comité de travail du CP sur le calendrier est toujours en place.

Les balises à respecter sont dans le document envoyé aux parents membres du CP.

On ne reprend pas la journée T³ pour compenser un droit de grève.

Certains CSS, après consultation, peuvent se prémunir d'une journée « T⁴ ». Cette suggestion est possible.

La proposition est jointe au document envoyé. On remarque 4 lundis et 6 vendredis pédagogiques. Une discussion s'ensuit sur les pédagogiques, notamment sur la pertinence d'avoir autant de pédagogiques en août. Une proposition est à venir des parents, quand le comité se sera prononcé.

La fin des étapes est déterminée dans chaque école. L'obligation est de produire les bulletins avant une date butoir, mais les fins d'étape sont laissées à la discrétion des écoles.

Le comité calendrier fera les propositions au CSS. Les membres du CP sont invités à contacter Ménaïk Bleau pour faire des suggestions au comité calendrier. Retour à faire avant le 12 mars 2024.

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023

CP-06022024-02

IL EST PROPOSÉ PAR ALEXANDRE PILON ET APPUYÉ PAR CYNTHIA DUPONT

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 soit adopté avec quelques corrections au niveau des présences : Patrice Boucher et Mélanie Picard étaient absents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023

Le chèque de 6 000 \$ est reçu.

Une idée est été avancée de monter un projet pour fournir de l'aide aux élèves dans la cadre de l'appel de projets du RCPAQ. Il y a un décret ministériel qui prévoit de l'aide supplémentaire aux élèves suite aux grèves. L'idée n'est pas retenue.

La prochaine date de dépôt de projets est le 8 avril 2024. Nous pourrions revenir sur ce point dans les prochaines séances.

Par ailleurs, il y aura 2 parents à la TREM. Il est encore possible de s'inscrire.

11. MOT DE LA PRÉSIDENTE ET CORRESPONDANCE

Une nouvelle directrice générale est nommée au CSS. Il s'agit de Mme Ginette Masse. Elle viendra se présenter à un prochain comité.

12. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DES ÉCOLES

Daniel Dupont fait un suivi par rapport à la discussion au sujet de la Politique alimentaire. Il informe les membres du CP qu'ils peuvent demander à leurs écoles de contacter monsieur Luc Francoeur, de l'école alternative Freinet. Monsieur Francoeur fera suivre les informations directement aux équipes-écoles.

13. RAPPORTS

13.1 du trésorier

Le solde du compte est 4 650,33 \$. Le chèque de 6 000 \$ est reçu, il sera déposé sous peu.

13.2 d'un administrateur du CA du Centre de services scolaire

Le processus pour engager une nouvelle directrice adjointe ou un nouveau directeur général adjoint du CSS est en cours puisque l'ancienne directrice générale adjointe a pris le poste de directrice générale.

13.3 d'un administrateur du CA du RCPAQ

Pas de suivi particulier.

13.4 de la responsable du comité EHDA

La dernière rencontre a été reportée car il n'y avait pas quorum.

Un suivi est demandé sur le sous-comité d'accompagnement des parents : il y a toujours l'intention de faire vivre ce comité. Plusieurs rencontres à prévoir avec le CSS. La rencontre du sous-comité a été reportée suite au changement d'administration au CSS.

13.5 de la responsable du contenu Web <https://www.facebook.com/cp.csduroy/>

La responsable est prête à laisser son poste si quelqu'un est intéressé.

13.6 d'un représentant d'un des comités (transport, culturel, révision d'une décision)

- Transport : absent
- Culturel :
 - Un projet pour l'année prochaine est en cours d'élaboration.
 - Un rapport qui documente tous les efforts dans les écoles montre qu'il y a une augmentation des activités culturelles depuis 2021.
- Révision : pas de révision.

13.7 comité calendrier

Le comité se mettra à l'ouvrage suite à la proposition du calendrier.

CP-06022024-03

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL DUPONT ET APPUYÉ PAR MÉNAÏK BLEAU

Que les rapports soient adoptés en blocs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CP-06022024-04

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL DUPONT ET APPUYÉ PAR ALEXANDRE PILON

Que la séance soit levée à 21 h 24.

La prochaine séance se tiendra le 12 mars 2024 à 19 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Présidente


Nicolas Ribes Turgeon
Secrétaire